

ROTHSCHILD MARTIN MAUREL - LEI : 969500IKNV38EK1P8O50

ROTHSCHILD MARTIN MAUREL (LEI : 969500IKNV38EK1P8O50) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Rothschild Martin Maurel et de ses filiales à savoir:
 - Rothschild & Co Wealth Management Belgium
 - Rothschild & Co Wealth Management Monaco
 - Wagny BBR

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 31/12/2022 au 31/12/2022

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Element de mesure	Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés		Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		Incidences (année n)	Incidences (année n-1)		
		Indicateurs climatiques et autres		Indicateurs relatifs à l'environnement	
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	302 286,12		Il s'agit de la première publication de nos externalités négatives. Nombreuses difficultés se présentent à nous dans cet exercice: - En premier lieu, la réglementation reste instable et imprécise dans la manière de calculer ces indicateurs. Ce qui donne lieu aux multiples changements de méthodologies en cours d'année du côté de notre data provider. La conséquence directe de cette situation est qu'il est difficilement comparable les données d'un trimestre à l'autre. - En second lieu, un taux de couverture encore très faible sur plusieurs indicateurs. Les entreprises ne commencent à publier les chiffres qu'à partir de 2024. Au niveau de RMM, il nous a semblé pertinent: - Commencer à calculer et surveiller nos externalités négatives - Nous appuyer sur les indicateurs dont la méthodologie de calcul fait consensus et donc est stable - Définir les objectifs et les actions dès lors que nous disposons des informations les plus pertinentes, justes et fiables. En conclusion, en interne des outils ont été créés pour calculer, surveiller, hiérarchiser ces impacts afin de définir les plans d'action adéquats à moyen terme (3-5 ans)
		Emissions de GES de niveau 2	93 010,75		
		Emissions de GES de niveau 3	2 109 992,13		
		Emissions totales de GES	2 505 289,00		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	402,23		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	893,56		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,42		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	70,83		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,35		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur B		1,72		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur C		0,58		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur D		5,28		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur E		3,19		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur F		0,17		
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur G	0,38				
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur H	2,02				
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur I	0,50				
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Secteur L	0,50				

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Element de mesure	Incidences (année n)	Incidences (année n-1)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,01		Il s'agit d'une exposition marginale via nos investissements indirects (des OPC externes dont les trackers). Cependant, aucun de ces investissements indirects n'a une exposition dépassant un seuil accessoire de 10% de leur actif net	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,89		Cette incidence négative bénéficie à ce jour un taux de reporting très faible des entreprises. Seuls 5% de nos encours ont une donnée fournie par notre data provider.	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	14,89		Cette incidence négative bénéficie à ce jour un taux de reporting très faible des entreprises. Seuls 20% de nos encours ont une donnée.	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,42		Cette exposition marginale se résulte de notre investissement via les trackers répliquant les indices larges de marchés. Les différentes méthodologies entre data providers peuvent en effet aboutir à l'intégration des investisseurs "non conformes" selon MSCI au travers de nos investissements indirects	Notre politique s'engage à ne pas détenir en direct les investisseurs en violation des principes fondamentaux. Sur les investissements indirects, notre processus de diligence s'assure de l'existence d'un mécanisme de contrôle chez nos sociétés de gestion. Un seuil de vigilance a été défini afin de s'assurer une exposition marginale, uniquement pour les raisons méthodologiques
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	40,59			
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	11,22			
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	37,21			
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,05		Cette exposition marginale se résulte de notre investissement via les trackers répliquant les indices larges de marchés. Les différentes méthodologies entre data providers peuvent en effet aboutir à l'intégration des investisseurs "non conformes" selon MSCI au travers de nos investissements indirects	Notre politique s'engage à ne pas détenir en direct les investisseurs en violation des principes fondamentaux. Sur les investissements indirects, notre processus de diligence s'assure de l'existence d'un mécanisme de contrôle chez nos sociétés de gestion. Un seuil de vigilance a été défini afin de s'assurer une exposition marginale, uniquement pour les raisons méthodologiques
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	311,27			
	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0			
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires						
Emissions de gaz à effet de serre	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	42,59			
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Lutte contre la corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations Unies contre la corruption	3,46			